

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2024-022 : COMPLEMENT CHOIX DES ASSOCIATIONS ET VALEUR A DETERMINER POUR DDE DE SUBVENTION

Suite à la délibération N°2024-0007. Concernant les subventions accordées en 2024 par le Conseil Municipal Mr le Maire demande au Conseil Municipal de faire les modifications suivantes :

Nom	dde	Type	Objet
Des Boules aux nez	Annul subv	Impossible d'avoir les documents officiel	
La Louveteries	Définir la valeur	Association	Animaux nuisible
Comité local le bugue	annul	Association	Commune
Secours Populaire	Annul subv	Impossible d'avoir les documents officiel	Aide caritative

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 20 € à l'association La Louveterie et de supprimer dans le tableau d'attribution de subvention 2024-007 les 3 autres associations nommé ci-dessus.

10 VOTANTS
 10 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

